

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19 JUIL. 2017

Dossier complet le :

19 JUIL. 2017

N° d'enregistrement :

FO4417PO113

1. Intitulé du projet

Déplacement de l'avenue de la Concorde à Duppigheim et Ernolsheim-Bruche

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOHR IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LOHR Barbara - Présidente

RCS / SIRET

343123193200017

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a	Aménagement d'une route à 2x1 voie sur 800 m, qui sera classée dans le domaine public routier des communes
10°	Dérivation du ruisseau "Fossé de la Hardt" sur 220 m (soumis à autorisation dans le cadre du dossier "Loi sur l'eau" en cours)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déplacement de la voie communale "Avenue de la Concorde" à l'extérieur de la zone d'activités de LOHR Industrie : aménagement d'une nouvelle route à 2x1 voie sur 800 m entre le futur giratoire de la RD111 (elle-même déplacée hors de la zone industrielle) et le raccordement à l'avenue de la Concorde existante vers l'ouest.

Réutilisation d'un ancien chemin sur remblai, et d'aires de stationnement existantes, sur 550 m environ.

Tracé neuf en milieu naturel, agricole et inondable aux deux extrémités, sur 250 m environ au total ; aménagement hors d'eau pour la crue centennale. Dérivation du Fossé de la Hardt sur 220 m.

4.2 Objectifs du projet

LOHR Industrie, implantée sur le Parc d'Activités Economiques de la Plaine de la Bruche, utilise des terrains qui sont actuellement traversés par des voies publiques : la RD 111 sur Duppigheim et la voie communale Avenue de la Concorde sur Duppigheim et Ernolsheim-Bruche. Le déplacement de la RD111 fait l'objet d'un projet déjà approuvé en 2011.

Le projet de déplacement de l'avenue de la Concorde vise à supprimer la gêne constante et les risques entraînés par l'interférence entre les flux de circulation sur la voie publique et les mouvements locaux de véhicules industriels. Il répond aussi aux besoins futurs de développement de l'entreprise qui nécessiteront une réorganisation des terrains et l'implantation de nouvelles installations et aires de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 8 mois, comprendront les terrassements, la dérivation du ruisseau, le dispositif d'assainissement, la chaussée, la signalisation et les équipements.

Aux points de raccordement à l'existant, la circulation sera maintenue pendant les travaux (probable mise en place d'alternats).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle route sera réintégrée dans le réseau routier communal, et elle supportera un trafic comparable à la situation actuelle (liaison locale et desserte sur le côté nord du parc d'activités).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la Loi sur l'eau (articles L214-1 à 214-6 du Code de l'environnement)

(dossier de demande d'autorisation en cours)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	800 m
Largeur de chaussée	7 m
Largeur totale d'emprise	variable de 12 à 20 m
Superficie globale d'emprise	20 000 m ²
dont emprise neuve sur milieu naturel agricole	6 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 07° 35' 16" E Lat. 48° 33' 04" N

Point d'arrivée : Long. 07° 34' 42" E Lat. 48° 32' 51" N

Communes traversées :

DUPPIGHEIM

ERNOLSHEIM-BRUCHE (lieu-dit "Waldfeld")

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II n°420007117 : Ried de la bruche de Molsheim à Strasbourg
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Vallée de la Bruche : prescrit (dossier loi sur l'eau en cours d'élaboration)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de remblai issus de fournisseurs locaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux extrémités nord-est (sur 150 m) et sud-ouest (sur moins de 100 m), emprise sur des habitats naturels de prairies (prairies en état médiocre, banalisées par l'exploitation intensive) et de haies ; recoupement et dérivation d'un cours d'eau de faible intérêt biologique (Fossé de la Hardt). Le projet ne recoupe aucune connexion écologique importante et préserve les zones sensibles du Ried et de la zone alluviale de la Bruche, présentes à proximité au nord. Voir le dossier complémentaire joint
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces agricoles (prairies), principalement sur 150 m au début du tracé (extrémité nord-est) Voir le dossier complémentaire joint
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone inondable de la vallée de la Bruche (dossier loi sur l'eau en cours d'élaboration)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Déplacement du bruit routier de l'avenue de la Concorde

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux + circulation
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation routière
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux + circulation
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de ruissellement sur la chaussée (recueillies et traitées avant rejet) (dossier loi sur l'eau en cours d'élaboration)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques parcelles agricoles Voir le dossier complémentaire joint

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences se cumulent avec celles de la déviation de la RD111 à Duppigheim. Ce projet antérieur concernant la route départementale, a été autorisé en 2011 (non encore réalisé), ayant fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau, d'une étude d'impact et d'une enquête publique Bouchardeau.

Les incidences cumulées concernent la zone inondable, les prairies, les recoupements de fossés et de haies.

Le dossier complémentaire joint précise la façon dont les mesures compensatoires des deux projets ont finalement été combinées, pour répondre de façon plus efficace et cohérente aux impacts résiduels cumulés des deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Evitement de la zone sensible et inondable du Ried en réutilisant au maximum l'ancien chemin sur remblai existant en rive droite du fossé de la Hardt, en limite de la zone d'activités.

Seules les extrémités nord-est et sud-ouest impactent le milieu naturel et agricole, la zone inondable et le paysage, mais dans des secteurs marginaux relativement peu sensibles.

Des mesures réductrices et des mesures compensatoires sont prévues : elles sont précisées dans le dossier complémentaire joint.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les aspects essentiels de l'évaluation environnementale sont traités, d'une part dans le dossier complémentaire joint à la présente demande d'examen (milieux naturels et biodiversité, continuités écologiques, Crapaud vert), d'autre part dans le dossier "loi sur l'eau" en cours d'élaboration (rétablissement des écoulements, zones inondables, prévention des pollutions, zones humides).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier complémentaire : évaluation d'impact sur les milieux naturels et la biodiversité, les continuités écologiques, la faune et la flore, avec une expertise spécifique sur le Crapaud vert ; mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

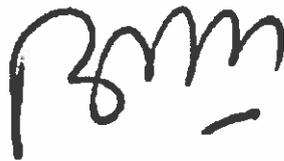
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à HANGENBIETEN

le, 19/07/2017

Signature



sur le cadre ci-dessus

